

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Expertise technique pour les mesures d'adaptation au changement climatique au niveau territorial, la conception des plans communaux d'adaptation et le renforcement des capacités des acteurs territoriaux et institutions nationales en Côte d'Ivoire

**Numéro du projet :
G-011977-002**

**Numéro d'appel d'offres
10030229**

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	5
3.	Conception	7
	Conception technique et méthodologique.....	7
	Gestion de projet du contractant.e (1.6)	7
4.	Concept de ressources humaines	8
	Direction de l'équipe / Expert·e clé 1	8
	Expert·e clé 2 :	8
	Tâches de l'expert·e clé 2	8
	Expert·e clé 3 :	9
	Expert·e clé 4 :	9
5.	Consignes de calcul	10
	Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement.....	10
	Aspects de durabilité en matière de voyages	11
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	12
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	13

0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	jour(s) d'expert·e
TdR	termes de référence

1. Contexte

Les pays d'Afrique occidentale et centrale sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique. D'autre part, ils manquent souvent de capacités, d'approches et d'outils pour une plus grande résilience et une meilleure adaptation. Par conséquent, le programme PACO améliorera les capacités d'adaptation au changement climatique au Bénin, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en République du Congo. Le programme s'efforce de renforcer les capacités des institutions gouvernementales, de la société civile, des municipalités et des petites et moyennes entreprises. Dans les 4 pays, des projets à petite échelle répondant à des besoins d'adaptation spécifiques sont mis en œuvre. Le programme PACO travaille également avec les commissions climatiques régionales du Sahel et du Bassin du Congo, en renforçant leurs capacités organisationnelles et institutionnelles. Les bons exemples de stratégies efficaces peuvent être repris par les parties prenantes nationales pour être étendus grâce à des financements nationaux et internationaux. Les commissions régionales peuvent reproduire les meilleures pratiques et les approches éprouvées dans d'autres pays membres, favorisant ainsi les échanges sud-sud et l'apprentissage mutuel.

Le programme PACO se structure en quatre (04) composantes à savoir :

- La composante (output) 1 qui renforce les capacités organisationnelles, institutionnelles et administratives de la Commission Climat pour le Bassin du Congo (CCBC) et la Commission Climat pour le Région du Sahel (CCRS), leur permettant d'aider leurs pays membres à mettre en œuvre leurs priorités d'adaptation, y compris à travers la conception des indicateurs d'adaptation au changement climatique dans les pays cibles de PACO ;
- La composante (output) 2 renforce les systèmes nationaux d'information et de suivi des projets/programmes d'adaptation au changement climatique mis en œuvre dans les pays cibles. Dans les pays disposant d'un organisme de coordination de la gouvernance climatique existant, le programme renforce ses capacités à coordonner les activités et mesures d'adaptation aux niveaux national et local ; lorsqu'un tel groupe n'existe pas encore, PACO appuie sa création et renforce ses capacités. Il est également prévu que la composante aide les parties prenantes du secteur privé à évaluer les risques climatiques et à déterminer les actions qu'elles doivent entreprendre pour les atténuer. Enfin, ces acteurs sont formés à l'élaboration de propositions de projets d'adaptation ;
- Dans le cadre de la composante (output) 3, de petites subventions sont fournies à des acteurs locaux pour financer des projets d'adaptation transformative à petite échelle qui bénéficient les populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique ;
- La composante (output) 4 du programme PACO quant à elle, favorise la collaboration Sud-Sud entre les pays cibles et les parties prenantes en établissant des synergies à travers des « Liens inversés », en créant des groupes thématiques régionaux se réunissant régulièrement, et en organisant des webinaires régionaux réguliers sur divers sujets.

Situation de départ

Le changement climatique est considéré comme une menace pour le développement des pays d'Afrique centrale et de l'Ouest qui sont extrêmement vulnérables à ses effets, avec des impacts significatifs sur l'économie et les moyens de vie des populations, notamment les plus vulnérables. Pour ces pays, les effets du changement climatique sont plus intenses du fait de leur vulnérabilité et de la dépendance de leurs économies aux ressources naturelles. Parfois, les moyens techniques et financiers nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique sont faibles ou limités. Ainsi, malgré des progrès réalisés au cours des dernières années dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, la République du Bénin et la République de Côte d'Ivoire sont toujours confrontés aux impacts du changement

climatique, entre autres à cause de la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, la modification des régimes pluviométriques et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces impacts sont particulièrement préoccupants pour les secteurs comme l'agriculture, les ressources en eau, la foresterie ainsi que les zones côtières.

Au cours des deux dernières décennies, les communes de Ferkessédougou au Nord du pays et d'Agnibilékrou à l'Est ont connu de forte et diverses mutations aussi bien du point de vue démographique que des impacts environnementaux dont le changement climatique. Ce développement urbain a occasionné de fortes mutations et recompositions spatiales, altérant significativement les deux communes et augmentant leur vulnérabilité.

Les communes de Ferkessédougou et d'Agnibilékrou, sont également confrontées aux impacts du changement climatique. Important pôle de production des cultures maraichères (par exp. gombos, tomates, aubergines et piments) la commune de Ferkessédougou fait de plus en plus face à des difficultés pour approvisionner les ménages, notamment à Abidjan. La commune de Agnibilékrou quant à elle, est connue comme principal fournisseur de volaille en Côte d'Ivoire et joue un rôle central dans le secteur de l'aviculture. Cependant, cette commune est confrontée à des périodes de sécheresse sévère et des vagues de chaleur qui entravent la mise en œuvre des activités productions. Les sécheresses et vagues de chaleur portent atteinte à la production de volaille et exacerbent la production agricole déjà rendue précaire à cause de la pauvre fertilité des sols. Par ailleurs, la disparition progressive des arbres dans ces localités due à l'urbanisation des communes, à l'agriculture extensive et à la déforestation, accentue plusieurs enjeux : augmentation des températures locales, hausse de la poussière atmosphérique, érosion des sols, perte de biodiversité, et dégradation des berges spécifiquement pour la commune de Ferkessédougou au niveau notamment du fleuve Bandama. Face à ces défis, et à la vulnérabilité des parties prenantes aux changement climatique il s'avère nécessaire de faire d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique des deux communes d'intervention du programme PACO en Côte d'Ivoire que sont Ferkessédougou et Agnibilékrou et de renforcer les capacités des acteurs municipaux des deux communes relativement aux questions de changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Au niveau national, la Côte d'Ivoire s'est engagée à répondre aux effets des changements climatiques sur son développement socioéconomique et environnemental à travers l'adoption de plusieurs documents stratégiques majeurs. À ce titre, le pays a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN 3.0) en octobre 2025. Par ailleurs, le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) est actuellement en phase de finalisation. Dans la perspective d'assurer une mise en œuvre efficace de ces différents cadres stratégiques et de renforcer la coordination des interventions climatiques, la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC) a été créée en 2024.

Conformément à ses attributions, à son organisation et à son fonctionnement, la CNLCC constitue un cadre national de concertation, de coordination et d'orientation sur les questions relatives aux changements climatiques, tant au niveau national qu'international. Elle joue également un rôle d'appui institutionnel dans la mobilisation des financements climatiques, conformément au décret n°2024-594 du 26 juin 2024 modifié par le décret n°2025-346 du 21 mai 2025.

Le programme de « Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique centrale et de l'Ouest (PACO) » prévoit, parmi ses axes d'intervention, l'appui aux structures nationales en charge de la coordination des actions liées à la lutte contre les

changements climatiques. Au regard du caractère transversal et multisectoriel des missions confiées à la CNLCC, mais également des responsabilités stratégiques portées par le Programme National Changement Climatique (PNCC), il est apparu nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de ces deux structures afin d'améliorer leur efficacité, leur opérationnalité et leur aptitude à assurer pleinement leurs missions respectives.

Ainsi, la CNLCC et le PNCC ont exprimé auprès du programme PACO des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et stratégiques. Au regard de la complexité croissante des enjeux liés à la gouvernance climatique, à la finance climatique et à la mobilisation des ressources, il apparaît nécessaire de recourir à l'expertise d'un cabinet spécialisé capable d'accompagner efficacement les deux structures dans le développement de leurs compétences et l'amélioration de leurs mécanismes opérationnels.

Le recrutement d'un cabinet permettra notamment d'assurer des formations ciblées et un accompagnement technique sur des thématiques stratégiques telles que la finance climatique, la taxonomie climatique, la gouvernance climatique, la mobilisation des financements, les analyses économiques appliquées au climat, ainsi que le conseil et l'accompagnement institutionnel des équipes de la CNLCC et du PNCC. Cet appui contribuera à renforcer les capacités des deux structures à mieux coordonner les actions climatiques, à accéder aux opportunités de financement, à intégrer les exigences internationales en matière climatique et à améliorer le pilotage des politiques nationales d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques.

Objectifs de la prestation

Il s'agit d'établir un contrat un cabinet international qui mettra à disposition des experts.e.s qualifié.e.s dans les domaines ci-après :

- L'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique de la commune d'Agnibilékrou ;
- L'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique de la commune de Ferkessédougou ;
- Le renforcement des capacités des acteurs municipaux des deux communes d'intervention de PACO sur le plan d'adaptation ainsi que les sujets connexes au plan ;
- Le renforcement des capacités de la Commission Nationale de lutte contre les changements climatiques ;
- Le renforcement des capacités du Programme National Changements Climatiques (PNCC) et de la Commission Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC).

Les experts.e.s seront sollicité.e.s par le projet, en fonction des besoins identifiés dans les pays de mise en œuvre.

2. Mission du contractant

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- Concevoir un Plan d'Adaptation Local au changement climatique pour les communes d'Agnibilékrou et de Ferkessédougou
- Réaliser un diagnostic climatique des communes d'Agnibilékrou et de Ferkessédougou
- Évaluer la vulnérabilité des secteurs clés au niveau des deux communes

- Identifier et prioriser des mesures d'adaptation dans les deux communes
- Élaborer un plan structuré et budgétisé pour chacune des deux communes
- Proposer un dispositif de suivi-évaluation ainsi que de communication et capitalisation pour chacune des deux communes
- Renforcer les capacités des acteurs municipaux des deux communes d'intervention de PACO sur le plan d'adaptation ainsi que les sujets connexes au plan
- Renforcer les capacités du Programme National Changement Climatique (PNCC) et de la Commission Nationale de lutte contre les changements climatiques (CNLCC)

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
Réunion de cadrage de la mission du cabinet Livrable1 : Rapport de cadrage	01 semaine après signature du contrat Lieu : sur Teams Responsable : Cabinet et équipe projet
Jalon 1 : L'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique de la commune d'Agnibilékrou Les livrables seront précisés dans les TDRs	Date : 03 Semaines après signature du contrat Lieu : Côte d'Ivoire (Agnibilékrou et de Ferkessédougou) Responsable : Cabinet
Jalon 2 : Proposition d'un dispositif de suivi-évaluation ainsi que de communication et capitalisation du plan d'adaptation des deux communes Les livrables seront précisés dans les TDRs	Date : 10 semaines après signature du contrat Lieu : A distance (en ligne) Responsable : Cabinet
Jalon 3 : Renforcement des capacités des acteurs municipaux des deux communes d'intervention de PACO sur le plan d'adaptation ainsi que les sujets connexes au plan Les livrables seront précisés dans les TDRs	Date : 12 semaines après signature du contrat Lieu : Côte d'Ivoire (Agnibilékrou et de Ferkessédougou) Responsable : Cabinet
Jalon 4 : Renforcement des capacités du Programme Nationale Changement climatique et de la Commission Nationale de lutte contre les changements climatiques Les livrables seront précisés dans les TDRs	Date : 14 semaines après signature du contrat Lieu : Côte d'Ivoire Responsable : Cabinet

Durée de la mission : **du 1^{er} Octobre 2026 au 1^{er} Octobre 2027.**

3. Conception

Le/la soumissionnaire doit montrer dans son offre comment les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant.e) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le/la soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le/la soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le/la soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il/elle entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il/elle assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant.e ») (1.1.2).

Le/la soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le/la soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il/elle entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le/la soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il/elle aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le/la soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il/elle entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant.e (1.6)

Le/la soumissionnaire doit expliquer l'approche et la démarche qu'il/elle entend adopter pour la coordination de ses activités avec le projet de la GIZ. Il/elle doit notamment indiquer les exigences en matière de gestion de projets figurant au chapitre 2 « Mission du contractant.e ».

Le/la soumissionnaire doit établir et expliquer un **planning d'affectation du personnel** pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il/elle prévoit de mettre en place ; ce planning devra illustrer les durées d'intervention (périodes et jours d'expert.e) et les lieux d'intervention des différents membres de l'équipe et les affecter aux étapes mentionnées dans le planning d'exécution.

Autres exigences (1.7)

Prise en compte de thèmes transversaux, égalité de genre et quota de genre, utilisation d'une méthodologie spécifique pour une étude.

4. Concept de ressources humaines

Le/la soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe / Expert·e clé 1

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en sciences de l'environnement, sciences politiques, économie de l'environnement
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en Français
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 08 années d'expérience dans le secteur de l'environnement et du changement climatique
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) :
 - 06 années d'expérience en élaboration de politique climat (CDN etc.) (03/10 points) ;
 - 05 années dans l'élaboration de Plan d'adaptation (03/10 points) ;
 - 03 années dans l'élaboration de Plan vert (02/10 points) ,
 - 05 années dans l'élaboration de Plan climat (02/10 points)
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 03 années d'expérience de direction comme chef·fe d'équipe dans des programmes ou cadre de direction en entreprise
- Expérience régionale (2.1.6) : 03 années d'expérience dans des projets dans la région Afrique de l'Ouest (04/10 points), dont 2 années dans des projets menés en Côte d'Ivoire (06/10 points)
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 05 années d'expérience dans des projets de CD

Expert·e clé 2 :

Tâches de l'expert·e clé 2

- Elaborer un Plan d'Adaptation Local au changement climatique pour les communes d'Agnibilékrou et de Ferkessedougou

- Renforcer les capacités des acteurs municipaux des deux communes d'intervention de PACO sur le plan d'adaptation ainsi que les sujets connexes au plan

Qualifications de l'expert·e clé 2

- Formation (2.2.1) : diplôme universitaire (master) en sciences de l'environnement, sciences politiques, suivi évaluation, sciences sociales ou domaines connexes
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) :
 - 05 années d'expérience dans l'élaboration de document de politique climat (03/10 points)
 - 05 années d'expérience dans le développement local (03/10 points)
 - et connaissance de l'Accord de Paris, particulièrement de l'article 13 (04/10 points) avec de l'expérience dans 1 projet ou 03 années d'expériences
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 03 années d'expérience dans l'élaboration de Plan local d'adaptation (03/10 points) et dans le renforcement de capacité (03/10 points) ainsi que dans l'animation et la facilitation d'atelier de formation pour des adultes (04/10 points)

Expert·e clé 3 :

Tâches de l'expert·e clé 3

- Elaborer un Plan d'Adaptation Local au changement climatique pour les communes d'Agnibilékrou et de Ferkessédougou
- Renforcer les capacités des acteurs municipaux des deux communes d'intervention de PACO sur le plan d'adaptation ainsi que les sujets connexes au plan

Qualifications de l'expert·e clé 3

- Formation (2.3.1) : diplôme universitaire (master) en sciences de l'environnement, sciences politiques, suivi évaluation, sciences sociales ou domaines connexes
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) :
 - 05 années d'expérience dans l'élaboration de document de politique climat (03/10 points),
 - 05 années d'expérience dans le développement local (03/10 points)
 - et connaissance de l'Accord de Paris, particulièrement de l'article 13 avec de l'expérience dans 1 projet ou 03 années d'expériences (04/10 points)
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 03 années d'expérience dans l'élaboration de Plan local d'adaptation et le renforcement de capacité (06/10 points) ainsi que 03 années d'expérience dans l'animation et la facilitation d'atelier de formation pour des adultes (04/10 points)

Expert·e clé 4 :

Tâches de l'expert·e clé 4

- Renforcer les capacités du Programme Nationale Changement Climatique (PNCC) et de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC)

Qualifications de l'expert·e clé 4

- Formation (2.4.1) : diplôme universitaire (master) en sciences de l'environnement, sciences politiques, finances climatiques, suivi évaluation, sciences économiques ou domaines connexes
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) :
 - 05 années d'expérience dans l'élaboration de document de politique climat (2/10 points)
 - 04 années d'expérience dans la finance climatique (02/10 points),
 - 03 années dans la taxonomie (02/10 points),
 - 03 années dans les études économiques (01/10 points),
 - la gouvernance climatique, connaissance de l'Accord de Paris, particulièrement de l'article 13 avec 03 années d'expérience (03/10 points)
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) : 03 années d'expérience dans la formation des adultes et le renforcement de capacité (04/10 points), ainsi que 05 années d'expérience dans l'animation et la facilitation d'atelier de formation en lien avec les questions climatiques (06/10 points)

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(ALLEMAND SEULEMENT\)](#)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »)].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Note : Veuillez calculer votre offre de prix précisément sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant. Toute déviation mènera à la requalification de votre offre en offre variante et de son exclusion de la procédure !

Jours d'honoraires	Nombre d'expert-e-s	Nombre de jours par expert-e	Total	Observations
chef-fe d'équipe,	1	25	25	12 JE dans le pays de résidence. 13JE dans le pays d'intervention
Expert clé 2	1	40	40	27 JE dans le pays de résidence 13 JE dans le pays d'intervention
Expert clé 3	1	40	40	27 JE dans le pays de résidence 13 JE dans le pays d'intervention
Expert clé 4	1	23	23	10 JE dans le pays de résidence 13 JE dans le pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	52	A chiffrer dans le bordereau de prix	A chiffrer dans le bordereau de prix	Remboursées sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux applicables selon la circulaire du BMF relative au remboursement des frais

				de mission et de déplacement applicable pour la Côte d'Ivoire
Indemnités journalières pour le pays d'intervention jours de voyages	8	40,00	320,00	Remboursées sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux applicables selon la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement applicable pour la Côte d'Ivoire
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	56	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. <u>Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.</u>
Transport	Quantité	Prix EUR	Total EUR	Observations
Vols internationaux	4	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	4 vols (Aller/Retour) jusqu'au lieu de la fourniture des prestations en Côte d'Ivoire, <u>sur justificatif</u> . Les consultants effectueront chacun 1 voyage, soit 4 voyages en tout.
Compensation des émissions de CO ₂ pour les trajets en avion	8	70,00	560,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ permettant un <u>décompte sur présentation de justificatifs</u> .
Frais de déplacement (train, voiture particulière)	1	2.310,00	2.310,00	Les déplacements à l'intérieur du pays dans les localités se feront avec des véhicules de location. Cette estimation prend en compte la location journalière et les frais de carburants. <u>A facturer sur présentation de justificatif</u> ,
Autres frais de voyage et de déplacement	4	150,00	600,00	p. ex. frais de visa, Sur justificatif

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Logistique pour les ateliers : l'organisation des ateliers dans le cadre de cette prestation sera prise en charge par l'équipe de la GIZ dans le pays d'intervention.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. **Elle est à établir en langue française.**

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 15 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. **Les CV doivent aussi être rédigés en langue française.**

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.